

RÈGLEMENT

L'Ard Trail Raidlight - 10^{ème} édition - V03 - 21/12/2024

Organisation :

Le 8 mars 2025, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON – lardtrail@gmail.com) organise dans le cadre de la 10^{ème} édition de « L'Ard Trail RaidLight » l'Ard Noctem, course nocturne non chronométrée. Le rendez-vous est fixé au terrain de la Gremuse, route d'Olivet, à Ardon.

Le 9 mars 2025, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON – lardtrail@gmail.com) organise la 10^{ème} édition de L'Ard Trail RaidLight. Le rendez-vous est fixé à la salle de l'Ardoux (gymnase) à Ardon.

Possibilité de consignes et douche, ateliers-enfants sur la zone de départ-arrivée (réservés aux enfants des coureurs), sauf pour l'Ard Noctem.

Parcours :

7 parcours variés, sur et hors sentiers, à la découverte des chemins ardonnais et environnants (moins de 10% d'enrobés).

La course enfants se déroule dans le village.

L'Ard'Noctem se déroule exclusivement sur un terrain privé (Terrain militaire de La Grémuse).

Course	Distance	Départ	Catégorie	Année de naissance	Commentaires
L'Ard'Noctem	10 km	19h00	Cadet et plus	Né en 2009 et avant	Animation Non Chronométrée
L'Ard'Trail	50 km	08h00	Espoir et plus	Né en 2005 et avant	
L'Ard'Valais	33 km	08h30	Espoir et plus	Né en 2005 et avant	
L'Ard'Unum	21 km	09h15	Junior et plus	Né en 2007 et avant	
L'Ard'Onnaise	12 km	10h00	Cadet et plus	Né en 2009 et avant	
L'Ard'Du Lis	5 km	10h45	Minime et plus	Né en 2011 et avant	
L'Ard'Ouxce	1,5 km	10h10	École d'Athlétisme, Poussin et Benjamin	Né entre 2012 et 2018	Animation Non Chronométrée
Marche Nordique	10 km	9h30	--	Adulte ou accompagné d'un adulte	Marche non chronométrée

Horaires :

Le samedi 8 Mars 2025

18h15 : Retrait des dossards

18h40 : Fin du retrait des dossards pour l'Ard'Noctem (10 km)

18h45 : Briefing de l'Ard'Noctem

19h00 : Départ de l'Ard'Noctem

Le dimanche 9 Mars 2025

07h00 : Retrait des dossards – Inscription sur place

07h30 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Trail (50 km)

07h45 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Trail

08h00 : Départ de l'Ard Trail

08h00 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards l'Ard Valais (33 km)

08h15 : Briefing puis échauffements collectifs de L'Ard Valais

08h30 : Départ de l'Ard Valais

08h45 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Unum (21 km)

09h00 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard'Unum

09h00 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour L'Ard Nordique

09h15 : Départ de l'Ard Unum

09h20 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard'Nordique

09h30 : Départ de l'Ard Nordique

09h30 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Onnaise (12 km)

09h45 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Onnaise
09h45 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Ouxce

10h00 : Départ de l'Ard Onnaise

10h05 : Échauffements collectifs de l'Ard Ouxce (1,5 km)

10h10 : Départ de l'Ard Ouxce

10h15 : Fin des inscriptions et du retrait des dossards pour l'Ard Du Lis (5 km)

10h30 : Briefing puis échauffements collectifs de l'Ard Du Lis

10h45 : Départ de l'Ard Du Lis

11h15 : Podium de l'Ard Onnaise

11h30 : Podium de l'Ard Unum

11h45 : Podium De l'Ard Du Lis

12h00 : Podium de l'Ard Valais Homme

12h30 : Podium de l'Ard Valais Femme

12h45 : Podium de l'Ard Trail Homme

13h15 : Podium de l'Ard Trail Femme

15h00 : Limite des arrivées de l'Ard Trail

Retrait des dossards :

Des retraits seront proposés les vendredis et samedis précédant l'événement (Cf. informations des lieux et horaires disponibles sur le site internet de l'Ard Trail).

Le retrait des dossards peut aussi se faire le jour de l'épreuve au gymnase d'Ardon à partir de 7h00. Arrêt de la distribution des dossards 1/2h avant le départ de chaque course.

La pièce d'identité du coureur inscrit sera demandée pour le retrait du dossard.

Barrières horaires et abandons :

Des barrières horaires (annoncées sur le site de la manifestation) sont mises en place sur les parcours de **L'Ard Trail, L'Ard Valais** et de **L'Ard Unum**.

Passés ces délais, les concurrents sont considérés comme hors-course, et seront alors sous leur seule responsabilité.

Les participants qui abandonneront au cours du parcours doivent, dans la mesure du possible, se rendre au point de contrôle suivant. Ils signaleront leur abandon aux organisateurs et seront rapatriés vers l'arrivée.

Les participants ne doivent pas quitter la manifestation sans avoir prévenu les organisateurs.

Signalisation :

La signalisation, tout au long des parcours, est matérialisée par un fléchage, de la rubalise ou des fanions au sol. Des signaleurs sont placés aux endroits stratégiques. Ils organisent la sécurité au niveau des carrefours. Les participants doivent obligatoirement respecter les consignes données par les signaleurs.

Inscriptions :

Le coût de l'inscription par participant est fixé à :

<i>Course</i>	<i>Droit d'inscription</i>	<i>Majoration sur place</i>
L'Ard'Noctem	10 €	Pas d'inscription sur place – places limitées
Pack Ard'Noctem (Nocturne + une course (50/34/21/12/5 même coureur))	Réduction de -3 €	Pas d'inscription sur place
L'Ard'Trail Raidlight	30 €	+ 6€
L'Ard'Valais	22 €	+ 5€
L'Ard'Unum	18 €	+ 4€
L'Ard'Onnaise	11 €	+ 3€
L'Ard'Du Lis	5 €	+ 2€
L'Ard'Ouxce	2 €	--
Marche Nordique	4 €	1€

La limite des inscriptions est fixée à 950 coureurs, toutes courses chronométrées confondues.

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Les chiens sont interdits sur les parcours.

L'inscription des mineurs se fait avec une autorisation parentale.

Les inscriptions se font sur le site internet de l'épreuve : www.ardtrail.com.

Inscription en ligne ou téléchargement du bulletin pour inscription par courrier. Pour les inscriptions par courrier, joindre un chèque correspondant au montant des inscriptions à l'ordre du **Comité des fêtes d'Ardon** ainsi que les pièces nécessaires (indiquées sur le bulletin d'inscription).

Certificat médical :

Chaque coureur doit OBLIGATOIREMENT présenter au moment de l'inscription ou au plus tard le jour de la manifestation 1 heure avant le début de l'épreuve :

- SOIT : une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) en cours de validité à la date de l'épreuve.
 - SOIT d'une attestation (papier, électronique ou QR code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA, via sa plate-forme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation.

Aucune dérogation, ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Dossards et cession :

L'athlète doit porter **visiblement sur la poitrine ou la cuisse, pendant la totalité de la compétition, et dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation** (sauf pour les courses enfants et marche nordique).

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement, surprise par l'organisation, sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Entraide entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société **Protiming**.

Il n'y a pas de chronométrage ni de classement sur la course L'Ard Ouxce (course enfants), ni sur la Marche Nordique, ni sur l'Ard Noctem.

Mise hors course :

La mise hors course d'un participant pourra se faire pour les raisons suivantes :

- Matériel obligatoire non présent
- Passage hors délais à une barrière horaire
- Non port du dossard réglementaire
- Non entraide entre participants
- Geste ou attitude anti sportive envers un des organisateurs ou un des concurrents
- Abandon de matériel, jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet
- ...

Classement et récompenses :

Un lot est remis aux 500 premiers inscrits.

Pour chacune des courses, les 3 premières femmes et 3 premiers hommes sont récompensés, ainsi que la 1^{ère} et le 1^{er} de chaque catégorie. Les catégories Master comptent pour une seule catégorie. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Il n'y a pas de classement, ni de chronométrage, pour les courses enfants, pour la marche nordique et la nocturne.

Les résultats sont affichés sur le lieu d'arrivée et sur le site internet de l'organisateur (dans les jours suivants l'épreuve).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Réclamation :

Les réclamations sont à faire par écrit dans la ½ heure suivant la proclamation des résultats. Elles sont traitées par le jury de l'épreuve.

Le jury de l'épreuve composé de :

- 3 membres du comité d'organisation
- 1 représentant de la société de chronométrage
- 1 représentant de la commune d'Ardon
- 2 représentants (majeurs) des participants tirés au sort.

Les décisions du jury sont sans appel.

Sécurité :

Pensez à vous munir d'un téléphone portable (ne pas masquer le N°). **L'Ard Trail, L'Ard Valais et L'Ard Unum** se déroulent en semi-autonomie. **L'Ard Noctem, L'Ard Onnaise, L'Ard Du lis** (y compris en marche nordique) se déroulent en autonomie complète. **Une réserve d'eau de 0.5l minimum et de quoi pallier des coups de fringale sont obligatoires.**

Pour les parcours de **L'Ard Trail, L'Ard Valais** et de **L'Ard Unum**, **une couverture de survie et un sifflet sont obligatoires.**

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents doivent impérativement emprunter le côté droit de la chaussée. Les participants doivent **respecter le code de la route** et les instructions qui leur sont données au départ.

La sécurité est assurée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (agrément préfectoral). Un médecin est présent le jour de l'épreuve.

Ravitaillement :

Au départ, un "accueil café" est prévu.

2 ravitaillements et 1 point d'eau sont prévus sur **L'Ard Trail**, 1 ravitaillement et 1 point d'eau sur **L'Ard Valais** et 1 ravitaillement sur **L'Ard Unum**. Aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours de **L'Ard Noctem, L'Ard Onnaise** (y compris en marche nordique) et **L'Ard Du Lis**.

Un ravitaillement à l'arrivée est également proposé pour toutes les courses. **Attention : aucun gobelet jetable ne sera fourni le jour de l'épreuve. Pensez à vous munir d'un gobelet recyclable.** Les bidons et poches à eau ne sont pas des gobelets.

En dehors des ravitaillements, les participants sont considérés en autonomie (nourriture et boisson). Il est à nouveau rappelé qu'une réserve d'eau minimale de 0,5 l et de quoi pallier des "coups de moins bien" sont obligatoires (3 barres ou gels sur **L'Ard Trail** au minimum au départ de la course). Possibilité de contrôle de la part de l'organisation.

L'assistance n'est pas autorisée en dehors des zones de ravitaillement.

Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile est souscrit par l'organisation auprès de Thélem Assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

Annulation d'engagement - remboursement :

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Protection des lieux de pratique :

La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours (certaines zones sont effectivement protégées). Le parcours se fait aussi à travers de **nombreuses propriétés privées ouvertes uniquement le jour de l'épreuve** (aucun passage sur les parcours n'est autorisé avant et après l'épreuve). Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autres détritiques sera mis hors course.

L'ArdTrail RaidLight s'engage chaque année à déposer un dossier label « Événement Éco Responsable en Région Centre ». Ainsi des actions de sensibilisation au développement durable (covoiturage, tri des déchets, consommation de produits locaux,) sont préconisées.

Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, dans le monde entier.

Acceptation du règlement :

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ces clauses. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisation ou sur le site www.ardtrail.com

Il sera affiché le jour de la manifestation.